



PIÈCE 2.

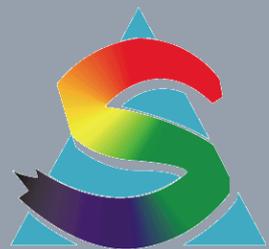


**Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables**



**SCOT de la Communauté de Communes
de la Haute Saintonge
APPROBATION par délibération du 19
février 2020**

H A U T E



S A I N T O N G E

Sommaire

A. Le positionnement stratégique du territoire.

- a. Tirer parti d'un positionnement géographique privilégié.
- b. Revendiquer la richesse de ses ressources et la reconnaissance d'un territoire à énergie positive.

B. Les axes de développement.

AXE I : Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.

1. Préserver et valoriser le cadre paysager et naturel.
2. Préserver la biodiversité tout en mobilisant de façon durable les ressources naturelles et l'espace.
3. Poursuivre les objectifs d'adaptation au changement climatique et les actions en faveur de la transition énergétique.
4. Réduire la vulnérabilité des biens et de personnes face aux risques.

AXE 1I : Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entrepreneurial et innovant.

1. Organiser le développement économique.
2. Diversifier et renforcer la lisibilité des espaces économiques.
3. Amplifier l'offre thermique et diversifier les activités éco-touristiques.
4. Soutenir les filières économiques existantes et émergentes.

AXE III : Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.

1. Accompagner les pratiques de mobilité à toutes les échelles.
2. Renforcer la lisibilité des espaces de vie et organiser la complémentarité des pôles.
3. Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement.
4. Amplifier l'offre de santé autour du centre hospitalier de Jonzac et des nouvelles perspectives offertes par la *e-santé*.
5. Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et de demain.





LE CADRE GENERAL DU PADD

Le détail des compétences propres du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT et sa place au sein de l'ensemble du schéma sont décrits par l'article L.141-4 du code de l'urbanisme :

Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Le PADD revêt toute son importance dans le processus d'élaboration du SCoT car il constitue le document politique pivot. En effet, ce document donne à voir le territoire du SCoT à une échelle de réflexion spatiale et temporelle lointaine (horizon 2040).

Cette projection permet l'expression d'un positionnement stratégique et d'une ambition spécifique au territoire, et en conséquence, de politiques publiques et d'aménagement améliorant l'attractivité du territoire.

Ce document fondateur n'est pas opposable directement, mais trace la ligne de conduite que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) adoptera et détaillera réglementairement.



A- POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

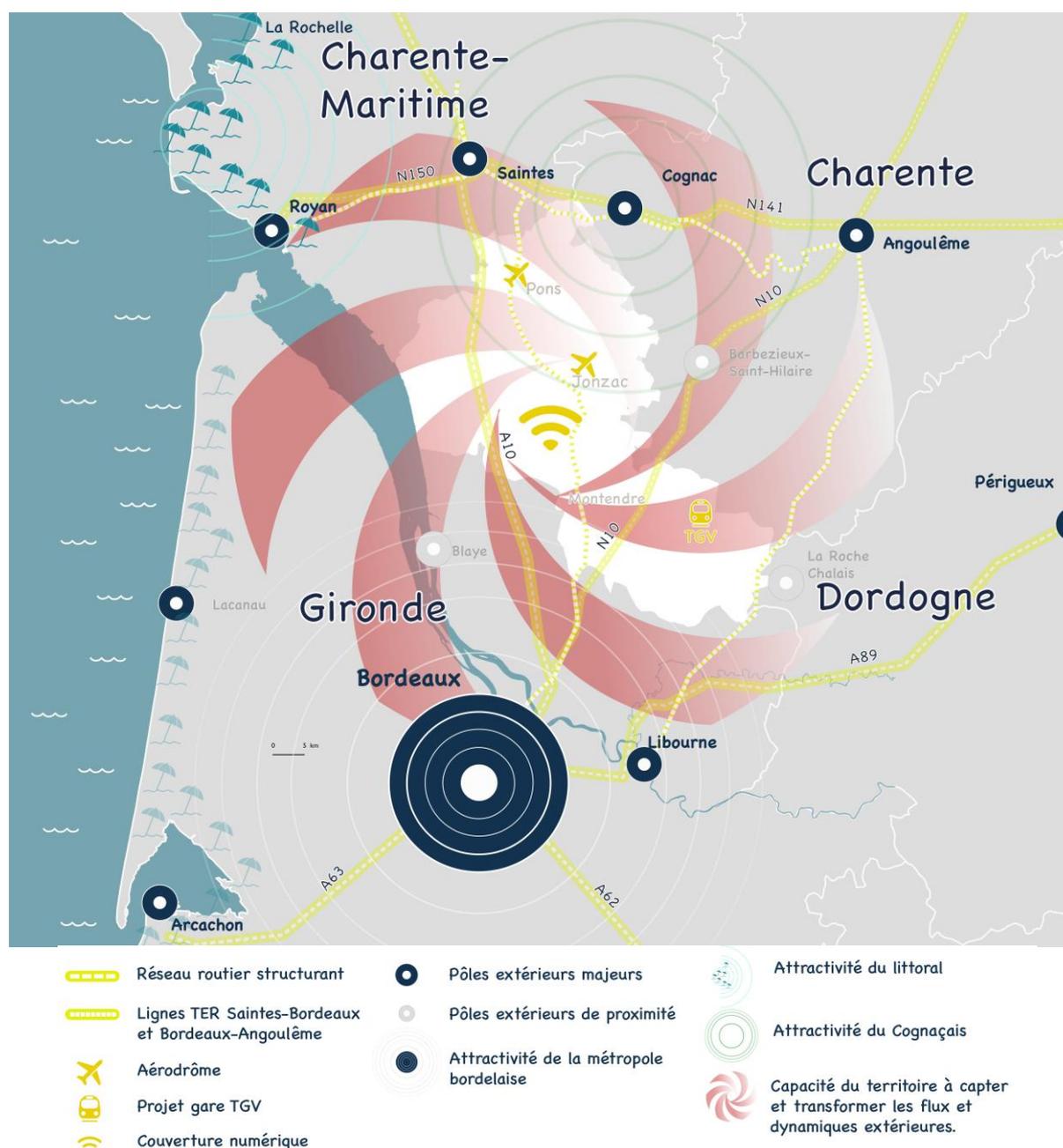


1. Tirer parti d'un positionnement géographique privilégié.

La Cdc de la Haute-Saintonge se compose de 129 communes et jouit d'un positionnement privilégié, dont elle entend tirer parti dans son développement futur. Véritable espace d'articulation au cœur de la Région Nouvelle Aquitaine, entre la Charente-Maritime, la Charente, la Dordogne et la Gironde, il tire de ces proximités avec le littoral de Charente Maritime, la métropole Bordelaise, le Cognaçais une attractivité résidentielle et touristique.

Ce positionnement géographique renforcé par les réorganisations administratives récentes, offre au territoire de plus de 70 000 habitants en 2018, un fort potentiel de développement.

Il s'appuie pour cela sur une accessibilité structurée par un bon maillage d'infrastructures, une couverture numérique bien engagée et des potentiels de développement multimodal autour d'arrêts existants ou en projet (Neuvicq) pour une desserte régionale ou extra-régionale.



Ce positionnement géographique offre, à la Haute-Saintonge, différentes opportunités de coopérations avec les territoires voisins.

Le projet du territoire capitalise sur ce positionnement et ses ressources propres pour capter et mobiliser les différentes opportunités en valorisant les complémentarités et les synergies territoriales. Il tisse des liens et partenariats avec les territoires voisins sur des thématiques ciblées. Il réaffirme sa volonté de poursuivre les coopérations extraterritoriales à l'image des coopérations touristiques, énergétiques et agricoles engagées actuellement avec les territoires voisins. **Il s'affirme comme un territoire rural énergétique et dynamique.**

2. Revendiquer la richesse de ses ressources et la reconnaissance d'un territoire à énergie positive, facteur d'attractivité.

Le territoire de la Haute-Saintonge dispose d'une **grande diversité de ressources** naturelles, écologiques, paysagères et patrimoniales qui contribue à la qualité de vie des habitants, mais aussi, à son développement économique local. Ces ressources naturelles ont suscité et façonné des savoir-faire locaux, un artisanat fort en lien avec les spécificités locales : la production agricole et vitivinicole avec notamment l'AOC Cognac au Nord du territoire, la filière bois. Le projet du territoire décline dans chacune des politiques sectorielles cette recherche d'équilibre et de symbiose entre le développement et la préservation des ressources qui sont l'essence même du territoire.

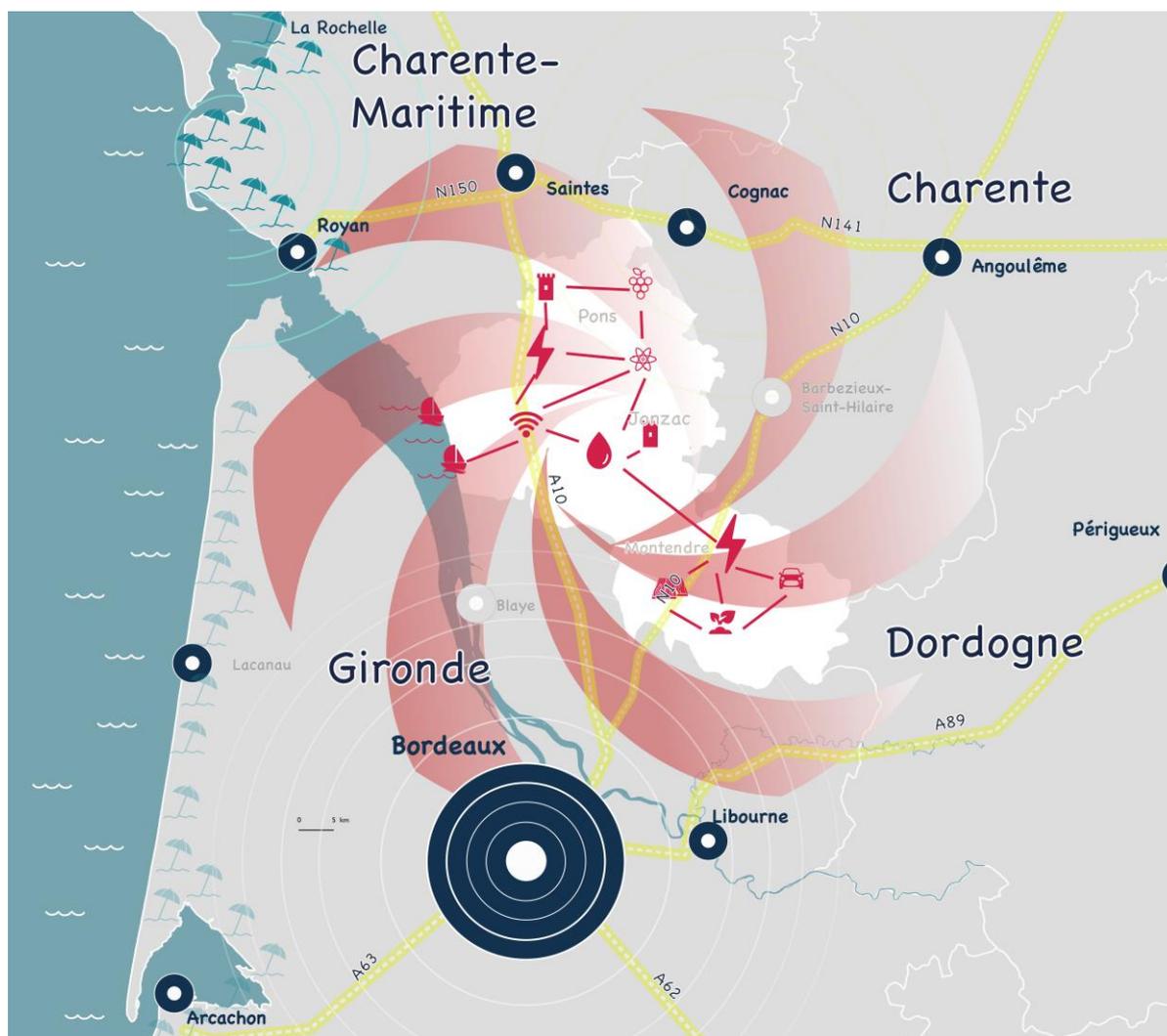
Au-delà de la reconnaissance de ses qualités patrimoniales et naturelle, la Haute-Saintonge est un **territoire plein d'énergies**. Un territoire énergétique qui se distingue par son action en faveur de la **valorisation et la maîtrise de ses ressources et notamment la maîtrise de la ressource énergétique**.

A ce titre, la Haute-Saintonge est reconnue **Territoire à Energie Positive et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** pour ces initiatives et actions en faveur de la réduction de la consommation énergétique locale, le développement des énergies renouvelables pour un approvisionnement local, ses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le territoire est un **ambassadeur de la production énergétique locale**. Engagé dans la **transition énergétique**, depuis plusieurs décennies déjà, il poursuit son destin énergétique initié après le second choc pétrolier, en poursuivant et amplifiant les actions menées, tout en s'inscrivant dans une recherche d'innovation et de création de valeurs ajoutées sur ces questions énergétiques.

Il développe un mix énergétique territorial, grâce à l'installation de champs photovoltaïques, le développement des réseaux de chaleurs alimentés par des chaudières biomasse ou géothermie basse et haute température. Il **appréhende ainsi l'énergie comme une ressource à part entière**, dont l'approvisionnement doit être sécurisé, la ressource optimisée.





- | | | |
|--|---|---|
|  Diversité des paysages |  Filière bois |  Filières locales reconnues, savoir-faire et capacité d'innovation |
|  Richesse patrimoniale |  Thermalisme/bien être |  Innovation numérique |
|  Filière vinicole |  Activités nautiques |  Appui technologique |
|  Diversification agricole |  Véhicules du futur |  Catalyseur des énergies locales |
|  Production énergétique |  Aéronautique | |

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique des élus pour le territoire de la Haute-Saintonge à horizon 20 ans, traduit cette vision stratégique et définit les grandes orientations des politiques publiques en matière de déplacement, d'habitat, d'environnement, d'économie et d'innovation.

Il s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Cdc de la Haute-Saintonge, vers une transition économique, écologique et énergétique du territoire répondant aux enjeux de l'adaptation au changement climatique, aux nouveaux usages et modes de vie.





B- **LES AXES DE DÉVELOPPEMENT**



AXE I

Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement.

1. Préserver et valoriser le cadre paysager et naturel.

Traduisant la richesse des liens tissés entre le territoire et ses habitants au fil de l'histoire, la Haute-Saintonge possède un patrimoine historique remarquable (églises romanes, patrimoine classé, classement Unesco). Il s'agit là d'un vecteur important de la qualité du cadre de vie pour les habitants, ainsi que dans une perspective de développement d'une offre touristique variée, valorisant le patrimoine et le paysage au travers des itinéraires de découverte du territoire. L'environnement apparaît à la fois comme un pilier de l'identité rurale affirmée du territoire et d'un cadre de vie verdoyant pour ses habitants, mais aussi comme un support de développement et de diversification touristique complémentaire au thermalisme et à la culture (sentiers, sensibilisation aux paysages et à l'environnement..).

Consciente de l'intérêt que constituent les patrimoines biogéographiques et historiques, la Cdc de la Haute-Saintonge se fixe pour objectifs de :

□ Valoriser les paysages remarquables et variés.

- **Poursuivre la valorisation et le renforcement de l'ensemble des ressources environnementales et naturelles.**
- **Protéger et mettre en scène les paysages emblématiques et identitaires du territoire** (marais estuarien de la Gironde, vallée de la Seugne, Terres de Champagne, Double Saintongeaise..).
- **Préserver la palette paysagère** qui compose le territoire, depuis les marais et coteaux de la Gironde, jusqu'aux forêts de la Double et passant par les vallées, les vignobles, les paysages cultivés et les ensembles urbains.
- **Préserver et à mettre en valeur les paysages de qualité**, aussi bien les paysages urbains que ruraux, en apportant une attention particulière aux franges urbaines, aux transitions avec l'espace rural, aux motifs qui font le caractère d'un paysage local.
- **Appréhender les évolutions paysagères** en encadrant notamment le développement urbain, en évitant la banalisation de ses paysages qui sont aujourd'hui le support de son attractivité et de sa qualité de vie reconnue.
- Prendre en compte les évolutions dans les différents aménagements et traitements paysagers des secteurs qui pourraient à l'avenir être soumis à des pressions particulières.

□ Préserver et valoriser le patrimoine bâti.

- **Préserver et mettre en valeur leur patrimoine architectural** : demeures et fermes saintongeaises, moulins et patrimoine rural, en complémentarité avec les démarches de protection du patrimoine (Sites Patrimoniaux Remarquables – anciennes ZPPAUP de Jonzac et de Pons, sites classés ou inscrits),
- **Poursuivre la reconnaissance du patrimoine bâti remarquable caractéristique de la Saintonge** (donjons et châteaux, églises romanes, fermes saintongeaises..) et du patrimoine vernaculaire (moulins, lavoirs, fours..).



□ **Sensibiliser et éduquer à l'environnement.**

- **Poursuivre les actions d'éducation et de sensibilisation à l'énergie, la biodiversité et l'environnement**, dans la continuité des actions menées au sein de la maison de l'énergie, la maison de la forêt, du pôle nature de Vitrezay.
- **Favoriser l'accès à la nature**, par le développement des itinéraires touristiques et l'aménagement de site de pleine nature.
- **Encourager la réalisation de projets novateurs**, visant l'excellence environnementale et conciliant la préservation de la nature avec le développement touristique, tel le Parc des Labyrinthes Mysterra de Montendre qui a reçu le label Stratégie nationale pour la biodiversité.

2. Préserver la biodiversité tout en mobilisant de façon durable les ressources.

Par la recherche d'une symbiose entre développement et préservation de la biodiversité, le territoire entend préserver les fonctionnalités écologiques, dont l'armature naturelle est le support (TVB), de façon raisonnée et durable. Mais sa préservation repose également sur la prise en compte des enjeux environnementaux par les acteurs et leurs activités.

A ces fins, la Cdc poursuit les objectifs suivants :

□ **Préserver les continuités écologiques en définissant la trame verte et bleue et les  niveaux de sensibilité et protection appropriés.**

- **Mettre en place une protection adaptée aux enjeux des réservoirs de biodiversité.**
- **Identifier les espaces à haute valeur écologique** (réservoirs de biodiversité constitués par les sites Natura 2000, les ZNIEFF 1, cours d'eau principaux) ainsi que les continuités reliant ces derniers entre eux et assurant le déplacement et la vie des espèces (constitués de milieux forestiers, prairiaux et calcicoles, Znieff 2 et autres espaces d'importance).
- **Assurer la perméabilité écologique entre les différents espaces du territoire** : le réseau de cours d'eau, les milieux humides, les milieux forestiers, des espaces prairiaux, et des milieux calcicoles.
- **Mettre en place une protection adaptée aux niveaux enjeux de biodiversité** en conciliant les engagements en matière de protection de l'environnement et les ambitions en termes de développement.

□ **Veiller à une  gestion intégrée des espaces à enjeux écologiques et les activités éco-responsables.**

- **Concilier bonne gestion des espaces à enjeux écologiques et maintien des usages associés** tels que les exploitations agricoles et sylvicole, les activités touristiques, ou encore la production énergétique, dans une vision équilibré et durable du territoire.
- **Gérer durablement les massifs forestiers en recherchant un juste équilibre entre les différents usages, écologique, productif et récréatif.** En effet, la couverture boisée du territoire constitue une ressource à la fois pour la richesse de la biodiversité, pour l'exploitation du bois, la valorisation énergétique ou encore le développement touristique de la Double Saintongeaise.

□ Gérer durablement le littoral, espace emblématique du territoire.

Le littoral estuarien de la Gironde est une façade du territoire qui accueille de multiples usages : activités de tourisme nature, de loisirs, de pêche, d'agriculture ; lieu d'implantation de plusieurs villages. C'est également un espace vulnérable à plus d'un titre ; submersion marine, changement climatique, pollutions issues des activités sur terre...

Les responsabilités du territoire sont importantes, vis-à-vis de la biodiversité, étant donné la présence des zones humides, d'habitats de grande qualité, et de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Ces responsabilités sont également grandes sur la qualité biologique de l'eau et du fonctionnement global de l'écosystème.

En conséquence, les projets qui concernent le littoral sont encadrés par le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, le plan de gestion du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et par la loi littoral.

Pour cela, la Cdc entend :

- **Mettre en valeur son littoral estuarien** en maintenant une agriculture adaptée à la sensibilité des marais et en y soutenant des activités de tourisme vert, de découverte des milieux et des paysages. Les activités sont encadrées, de manière à contribuer à l'objectif de restauration de l'écosystème estuarien, en lien avec le bassin versant et les activités économiques de l'estuaire.
- **Accompagner le développement urbain** dans le respect de la loi littoral, en protégeant les Espaces Proches du Rivage et en précisant les conditions d'une urbanisation maîtrisée. Celles-ci consistent à privilégier la continuité avec les villages existants.
- **Permettre une valorisation des ressources et une préservation des milieux aquatiques, par une gestion raisonnée.**

□ Assurer la préservation et la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

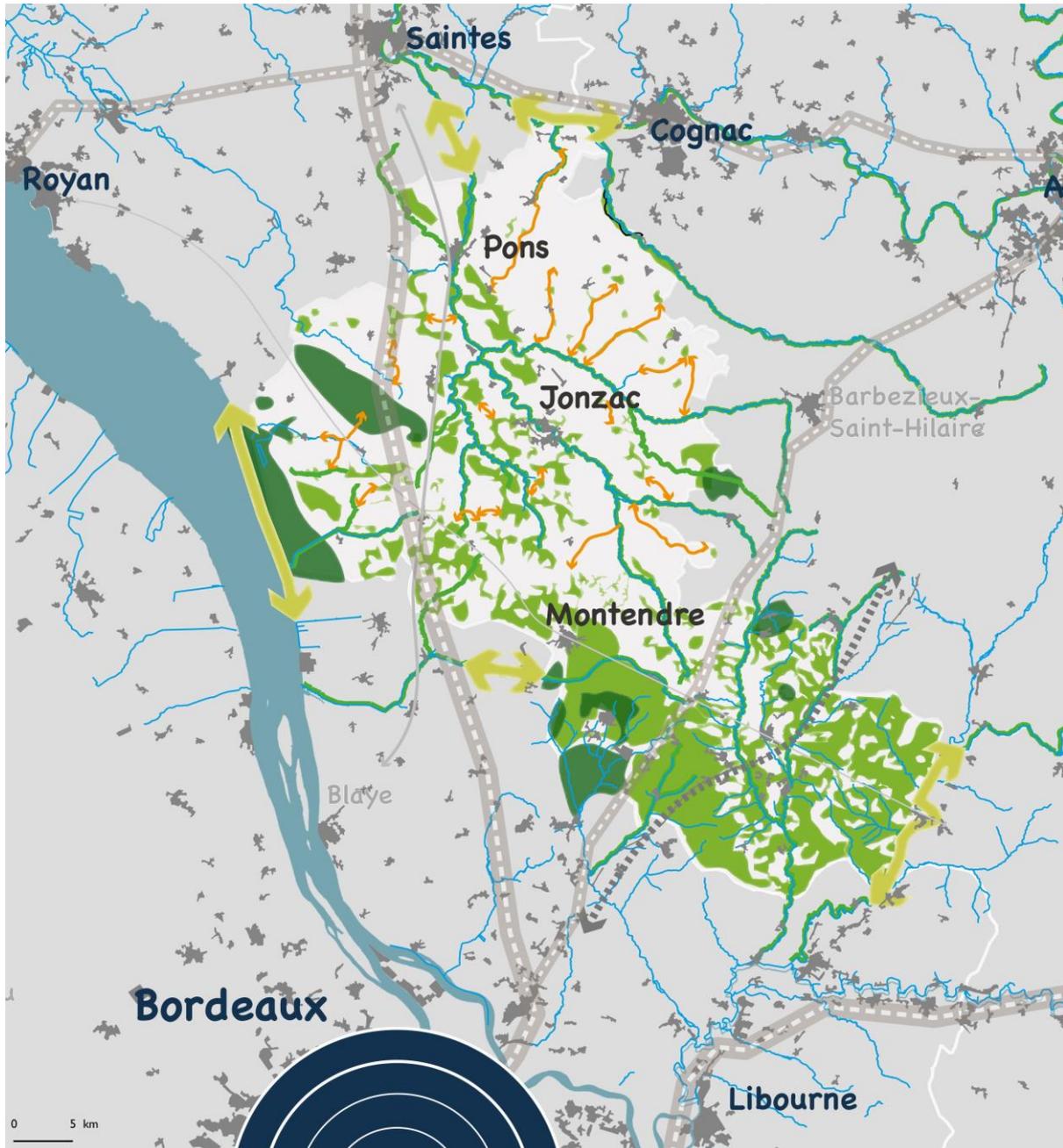
La Cdc de la Haute-Saintonge assure une gestion responsable des ressources présentes sur le territoire, adaptée aux différents usages. Elle sera enrichie par la mise en place de la compétence GEMAPI. Le SCoT répond aux impératifs de :

- **Gérer** qualitativement et quantitativement conformément aux dispositions du SDAGE et des SAGE, en protégeant les milieux aquatiques et la ressource en eau,
- **Protéger la ressource pour garantir la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable.**
- **Préserver les milieux aquatiques et les ressources en maîtrisant la qualité des rejets (eaux usées, eaux de ruissellements),**
- **Encourager une gestion économe des prélèvements et de la consommation d'eau.**
- **Renforcer la prise en compte de l'eau et des réseaux hydrographiques**, en valorisant les paysages liés aux parcours hydrauliques, et leur relation avec la ville, l'agriculture et l'eau.
- **Etudier, s'il y a besoin, la création de ressources nouvelles en eau, notamment pour l'agriculture.**

Les eaux souterraines ont permis le développement d'une activité de thermalisme, qui constitue un **pilier de l'économie locale**, comme de la géothermie qui contribue à faire de la Haute Saintonge un territoire à énergie positive. Le SCoT entend renforcer ces activités. De même, les aménagements de plans d'eau et cours d'eau dans le respect des équilibres naturels, s'inscrivent dans la stratégie du territoire.



Armature naturelle du SCoT :



Réservoirs

- Espaces naturels remarquables
- des milieux à protéger
- Espaces naturels de gestion durable
- différents usages à concilier
- Cours d'eau principaux
- des continuités latérales et longitudinales à maintenir

Corridors

- Corridors écologiques
- des principes de liaisons à décliner
- Grands corridors limitrophes
- une responsabilité partagée avec les territoires voisins

Principaux obstacles

- Autoroutes
- Autres routes
- LGV
- Urbanisation

Cette carte tient lieu de schéma de principes à cette étape du PADD. La carte du DOO déclinera quant à elle ces principes en prescriptions.

3. Poursuivre les objectifs d'adaptation au changement climatique et les actions en faveur de la transition énergétique.

Le territoire labellisé TEPOS et TEPOSCV, poursuit sa transition écologique et énergétique par un renforcement de la production d'énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation.

Depuis Juin 2018, il est labellisé Cap Cit'ergie, concrétisant davantage encore son engagement dans l'amélioration continue de la politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux.

En 2018, la Cdc de la Haute-Saintonge démarre l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial (PCAET) dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation de son territoire au bénéfice de sa population et ses activités. Le plan d'action du PCAET est une concrétisation supplémentaire de l'objectif énergétique du SCoT.

- **Réduire la consommation énergétique tout en répondant aux besoins de la population et des activités, notamment en luttant contre la précarité énergétique.**
 - **Prévenir l'inconfort thermique lié au réchauffement climatique** par des principes de bio climatisme et de végétalisation du tissu urbain afin de réduire l'indice de chaleur urbain.
 - **Accompagner la rénovation énergétique du parc ancien.**
 - **Poursuivre les actions de sensibilisation à l'énergie et à l'environnement.**

- **Poursuivre l'exploitation du potentiel énergétique du territoire.**
 - **Accroître son autonomie énergétique en se fixant un objectif de production d'énergies renouvelables de 50% de la consommation du territoire à horizon 2030.**
 - **Poursuivre son engagement en faveur d'un mix énergétique, s'appuyant sur :**
 - La production, le stockage et la distribution d'électricité renouvelable (solaire, hydraulique, gazéification, biomasse..).
 - La production, le stockage et la distribution de chaleur ou de froid renouvelable (biomasse, géothermie, solaire, énergie fatale..).

- **Encourager une gestion intelligente de l'énergie.**
 - **Optimiser les flux et les infrastructures de distribution d'énergie** notamment par des boucles énergétiques locales, des réseaux intelligents articulant et pilotant production, stockage, distribution et consommation énergétique, en permettant par exemple la couverture des besoins résiduels par la production locale d'énergie.
 - **Rechercher les interconnexions et de développement de réseaux de chaleur urbain, dans cette logique d'optimisation énergétique, de récupération et de valorisation thermique.**
 - **Accompagner les initiatives et les innovations** en matière de stockage énergétique en lien avec le cluster régional.

- **Accompagner les initiatives d'écologie industrielle et d'économie circulaire.**
 - **Optimiser l'exploitation de ses ressources en facilitant le réemploi et l'exploitation des ressources dites secondaires** (notamment des déchets) pour asseoir son rôle de territoire innovant et démonstrateur de l'économie de demain au travers l'économie circulaire et l'éco-industrie.
 - **Optimiser le cycle des déchets, de leur gestion et de leur valorisation** (tri sélectif, recyclage, valorisation du BTP réutilisation déchets inertes, plaquette de bois, méthanisation



agricole..) apparaît aussi comme un potentiel d'innovation pour le territoire, aux gains à la fois environnementaux et économiques.

- **Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets** en favorisant le tri des déchets et le compostage par exemple.

4. Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques et nuisances.

Le territoire mise sur ses capacités de résilience et d'innovation afin d'éviter une aggravation des risques et des impacts liés au changement climatique, tant pour le bien-être des habitants que pour les activités économiques.

Pour cela le SCoT soutient des modes d'aménagement urbain qui répondent aux objectifs de :

- **Maintenir les fonctionnalités naturelles des espaces de la trame verte et bleue qui concentrent des vulnérabilités fortes (inondation et submersion, remontée de nappes).**
- Maintenir et gérer les espaces forestiers pour réduire le risque de feux de forêt.
- **Restaurer ou maintenir les capacités de ralentissement dynamique (sols, haies, zones tampon) pour prévenir les ruissellements**
- **Entretenir la mémoire existante et la culture du risque afin de maintenir un niveau de vigilance suffisant auprès des acteurs locaux actuels et à venir.**

AXE II

Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entrepreneurial et innovant.

1. Organiser le développement économique.

L'offre économique du territoire de la Haute-Saintonge s'est développée historiquement dans une logique de diffusion. Aujourd'hui, l'objectif du territoire est de **poursuivre cette stratégie spatiale d'irrigation et de proximité**, tout en capitalisant sur les dynamiques extérieures et en développant des pôles stratégiques en cohérence avec les nœuds de mobilité et le réseau d'infrastructures de transport. La stratégie économique du territoire recherche un accès facilité aux espaces économiques.

□ S'appuyer sur les infrastructures de transport pour structurer le développement économique du territoire.

- Répondre à la diversité des besoins tant pour les activités économiques de proximité que pour les entreprises ouvertes sur le marché extérieur.
- Encourager le développement des liaisons vers l'extérieur favorables à la compétitivité des entreprises locales, avec l'aérodrome de Jonzac, les échangeurs autoroutiers ou encore le potentiel offert par un arrêt en gare du Neuvicq sur la ligne TGV reliant Paris à Bordeaux.

□ Permettre la digitalisation de l'économie

Au même titre que les connexions physiques, les connexions numériques ont un rôle pivot dans le développement des territoires. En effet, la Haute-Saintonge entend conforter sa position de territoire innovant et adaptable, en anticipant les mutations économiques et sociétales, et notamment les nouveaux modes de travailler ainsi que la digitalisation de l'économie. Ce nouveau modèle nécessite une inclusion numérique forte des territoires ruraux pour répondre aux nouvelles fonctionnalités du numérique (e-médecine, télétravail, e-commerce...) qui sont amenées à prendre une place grandissante dans nos sociétés actuelles.

Pour cela la Cdc entend :

- Accompagner dans le développement de l'accessibilité numérique sur l'ensemble des secteurs (fibre optique, internet mobile, wifi...). L'objectif étant pour le territoire d'accompagner le déploiement numérique complet à l'horizon 2022 (SDAN).
- Encourager le télétravail par le développement d'espaces dédiés, comme les espaces de coworking.

□ Encourager la mutualisation et chercher à mettre en synergie et en relation les entreprises entre-elles.

Engagée dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale, la Cdc encourage les synergies et les mutualisations inter-entreprises à l'image du réseau Symbiose (réseau d'entreprises éco-responsable) qui capitalise sur la mutualisation des moyens et services, tout en poursuivant des objectifs de réduction de l'impact environnemental des activités économiques et d'optimisation des flux entrants et sortants (énergie, matériaux, ressources humaines).

Dans ce sens la Cdc, entend à l'avenir :

- Optimiser les flux en cherchant les regroupements éventuels d'activités sur un même site.
- Encourager la récupération et la valorisation des déchets des entreprises, dont l'énergie fatale générée. Les sources d'énergie fatale sont diverses (valorisation des déchets,



production industrielle, bâtiments tertiaires, Datacenter..) et représentent un fort potentiel d'optimisation et de réduction de la consommation énergétique interne pour les activités économiques. Et ainsi permettre aux entreprises de diminuer leur consommation et leur facture énergétique, de limiter leur dépendance énergétique pour gagner en compétitivité.

- **Encourager la mutualisation des déplacements domicile-travail.**

□ **Veiller à la préservation des savoir-faire et à un accès à la connaissance par la formation.**

La structuration des filières et l'accompagnement des entreprises passent par la qualification et le développement d'outils de formation en adéquation avec l'emploi local. Afin d'assurer un accès à la connaissance et une préservation des savoir-faire locaux, la Cdc entend :

- **Poursuivre le développement des formations existantes**, notamment dans la filière viti-viticole et plus largement agricole, industrielle, des énergies renouvelables, l'aide à la personne, en lien avec les activités du territoire.
- **Développer des offres alternatives**, telle que la téléformation, comme réponse aux départs des jeunes habitants pour se former.

L'armature économique suivante a vocation à répondre à ces objectifs:

- **Les pôles stratégiques de développement économique** : ils concentrent des activités économiques, à la fois au sein de zones d'activités et dans le tissu urbain, dont le rayonnement dépasse leur simple bassin de vie de part leur vocation ou leur typicité (touristique et thermique, diversification commerciale). De plus, leur rayonnement est renforcé par leur capacité à transformer les flux internes comme externes de par leur accessibilité renforcée (proximité d'un échangeur, d'un nœud routier, d'une gare, ou d'un aéroport..).

Ils ont vocation à renforcer leur rôle de locomotive du développement économique territorial.

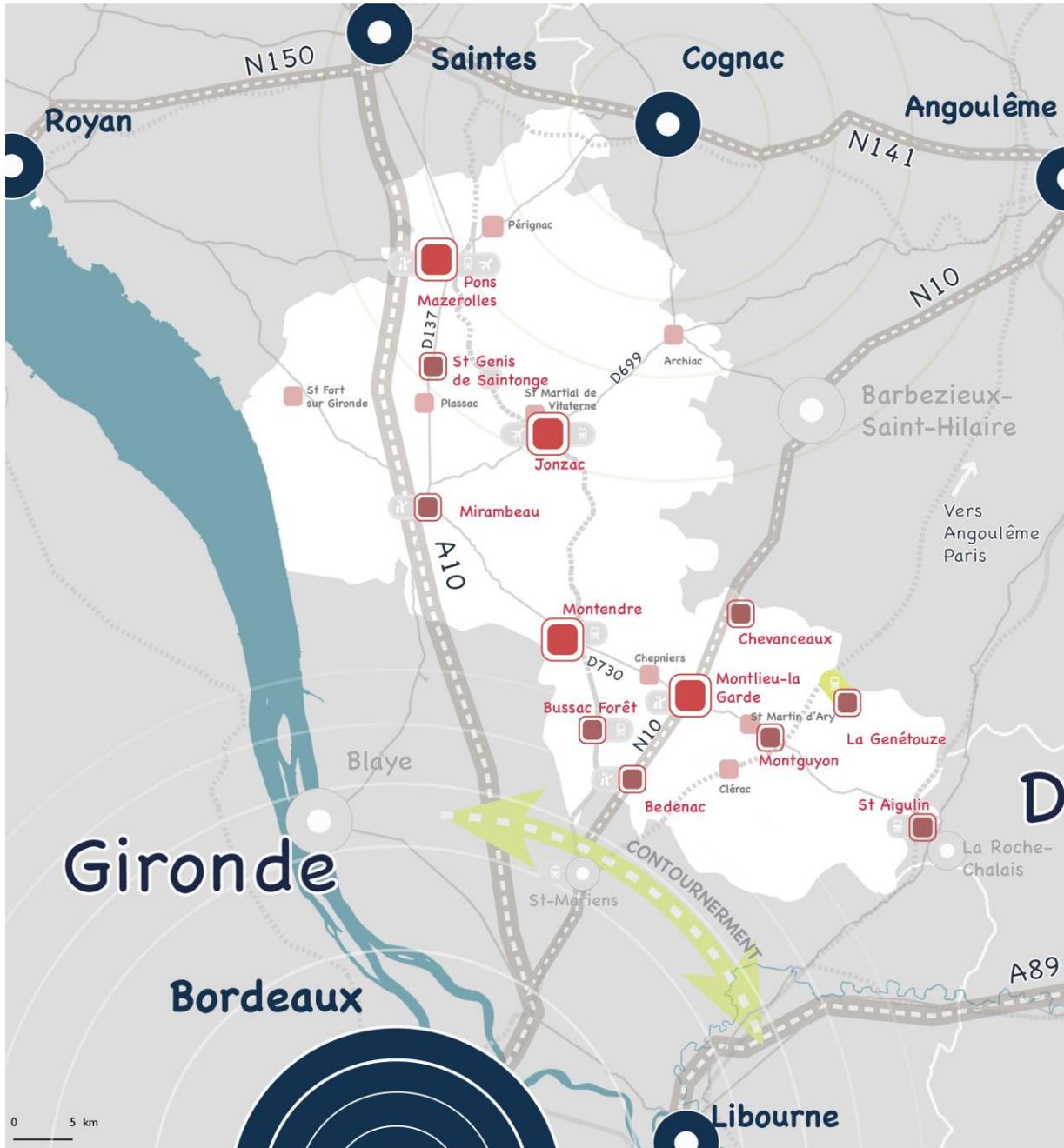
- **Les pôles d'irrigation** : ils se répartissent sur le territoire dans une logique d'équilibre territorial et de renforcement de l'emploi local en complémentarité des pôles stratégiques.

Ils ont vocation à conforter leur rôle de relai économique.

- **Les pôles de proximité** : il s'agit de polarité locale assurant une offre de proximité, notamment pour l'artisanat. Ils ont vocation à être maintenu tout en assurant la complémentarité avec les activités au sein du tissu urbain tel que le petit commerce dans un objectif de redynamisation des centres et de maintien de la vitalité rurale.



Armature économique du SCoT :



Renforcer l'armature économique pour une irrigation économique du territoire :

- Pôle stratégique
- Pôle d'irrigation
- Pôle de proximité



Maillage routier

Maillage ferroviaire

Projets :

- Contournement de la métropole
- Gare du Neuvicq



2. Diversifier et renforcer la lisibilité des espaces économiques.

Pour répondre à la variété des activités économiques^{[[1]]} à la fois au sein du tissu urbain (services, commerces, artisanat, activité non nuisante...) et au sein des espaces dédiés (zone d'activités économiques), la Cdc poursuit sa stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises dans leurs parcours résidentiels (de l'incubation, la structuration et le développement). Afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire, et de celles qui souhaiteraient s'y implanter, la Cdc entend développer une offre économique en quantité et en qualité, pour cela elle développe une offre foncière modulable et adaptable.

□ Adapter et qualifier les zones existantes

- **Affirmer des exigences environnementales, paysagères et architecturales fortes** sur ces secteurs.
- Lutter contre l'obsolescence de certaines zones d'activités en veillant à la requalification et l'adaptation des zones les plus anciennes.
- **Renforcer l'offre de services aux entreprises et salariés** en encourageant notamment l'implantation de services pour améliorer le cadre de travail (conciergerie, consignes, restauration, crèche, alternatives au transport individuel..).

□ Développer une offre nouvelle répondant aux attentes des porteurs de projet.

Compte tenu des faibles disponibilités foncières économiques du territoire, (un taux de remplissage de près de 90% des zones existantes), le développement économique à venir devra nécessiter de nouveaux besoins fonciers.

Pour cela la CdC souhaite :

- **Offrir de nouvelles disponibilités foncières** en localisant préférentiellement ces zones de développement économique à proximité des nœuds de mobilité dans un but d'irrigation de l'ensemble du territoire et d'accessibilité renforcée.
- **Poursuivre la diversification de son offre immobilière économique**, en proposant des espaces dédiés pour les entreprises au sein de pépinières ou d'incubateurs d'entreprises, à l'image des projets de pépinière bois à Montlieu-la-Garde, de l'hôtel d'entreprises en lien avec l'aérodrome de Jonzac, de la pépinière de La Genétouze ou encore de l'hôtel d'entreprises de Mirambeau.
- **Développer des tiers lieux** (coworking, fablab : atelier de petite production..) en complément de la stratégie immobilière engagée pour répondre aux besoins des PME, start-up.



3. Amplifier l'offre thermale et diversifier les activités éco-touristiques.

Le tourisme, en lien avec l'activité thermale, et la richesse patrimoniale et naturelle, doit constituer un facteur de diffusion de dynamiques économiques et résidentielles contribuant à la reconnaissance et au rayonnement de l'identité rurale et innovante de la Haute-Saintonge.

Ces ressources offrent un cadre au développement et à la diversification d'une offre touristique sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur un maillage de liaisons touristiques et de liaisons douces (Voie verte, chemin de St-Jacques de Compostelle), permettant l'inclusion totale du territoire dans la stratégie touristique globale.

Pour cela la CdC cherche à :

- **Amplifier la vocation thermale et la destination bien-être.**
 - **Accueillir près de 25 000 curistes à horizon 10 ans.**
- **Capitaliser sur l'image liée aux bienfaits de l'eau thermale de Jonzac®.**
- **Mettre en réseau les différents attracteurs touristiques** (Station thermale, Les Antilles, Maison de la Forêt, Pôle de Vitrezay..) en s'appuyant sur l'offre itinérante (sentiers de randonnée, découverte du terroir).
 - **Poursuivre la mise en scène du territoire : de ses savoir-faire** (viticulture, travail du bois) et ses **ressources naturelles locales** (énergie, carrière..).
 - **Proposer une gamme touristique élargie et attractive** autour des activités de nature, de loisirs, de culture, du patrimoine bâti, gastronomiques et vini-viticoles (AOC Cognac), ainsi que des ressources naturelles (Kaolin, Double Saintongaise..) répondant aux aspirations grandissantes des explorateurs en quête d'un tourisme authentique et expérientiel.
 - **S'appuyer sur les nouvelles technologies et innovations numériques** pour offrir une « expérience » touristique unique (visite immersive grâce aux procédés de réalité virtuelle, application mobile...).
- **Consolider et diversifier l'offre d'hébergements** pour accompagner les ambitions touristiques de croissance de la fréquentation de la station thermale et d'allongement de la durée des autres séjours.
- **Développer et structurer une offre de tourisme d'affaires.**
 - Capitaliser sur le réseau d'infrastructures, les équipements existants (**Centre des Congrès, Circuit automobile, Aérodrôme..**) et la proximité avec les agglomérations voisines pour développer le tourisme d'affaires.

4. Soutenir les filières économiques existantes et émergentes.

La CdC de la Haute-Saintonge cherche un renforcement de l'emploi local afin de garantir un équilibre entre la croissance démographique et la création d'emploi.

*Elle poursuit la quête d'une résilience économique et énergétique, qui se base sur **les filières locales déjà constituées** (filière vini-viticole, la filière bois, l'activité touristique et thermale) ou encore la production énergétique avec le développement des énergies renouvelables non carbonées.*

□ Pérenniser la filière viticole et agricole

La Haute-Saintonge est marquée par un ancrage fort de l'activité vini-viticole, par son inclusion dans le périmètre foncier des crus de l'AOC Cognac, ainsi que les activités annexes comme la tonnellerie, merranderie.

Afin de pérenniser cette filière, elle cherche à :

- **Pérenniser ses productions agricoles contributives de l'identité rurale**, qui participe à la gestion des espaces et au maintien de la diversité des paysages support d'autres activités économiques comme le tourisme.



- **Accompagner le développement de l'activité vini-viticoles.**
- **Encourager le développement et la diversification de l'activité agricole**, dont l'image participe grandement à l'attractivité et la renommée du territoire.
- **Valoriser les productions agricoles locales et favoriser les circuits-courts** (vente directe, approvisionnement des cantines scolaires..) en cohérence avec les aspirations grandissantes des populations pour une alimentation locale et saine.
- **Soutenir la conversion en agriculture biologique et la labellisation des produits** pour une meilleure reconnaissance de la qualité des produits du terroir.

□ **Accompagner la filière énergétique et le développement des énergies renouvelables.**

Afin de répondre au défi du changement climatique, et de poursuivre la transition énergétique engagée depuis plusieurs années, la Cdc de la Haute-Saintonge capitalise sur son avance dans le domaine des énergies renouvelables pour structurer la filière en partenariat avec les territoires voisins, à l'image de la constitution de la SEM Energie en partenariat avec les territoires de la CDC de l'Estuaire (Nord-Gironde), de la CDC des 4B (Sud Charente) et de la CA de Royan Atlantique, pour cela :

- **Encourager l'installation d'unités de production** (fermes photovoltaïques, chaudière biomasse, réseau de chaleur..).
- Apporter son expertise et accompagner la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie.
- Contribuer à la structuration de la filière énergie en lien avec le cluster régional stockage énergie.

□ **Soutenir l'innovation artisanale**

La Haute-Saintonge dispose d'un tissu artisanal fort, un réseau de PME-PMI contribuant à l'activité économique locale, en ce sens, elle souhaite :

- **Soutenir l'artisanat local** et valoriser les initiatives d'innovation artisanale et notamment la filière écoconstruction (construction bois, installation de dispositifs d'EnR, domotique) en lien avec sa politique de transition et de rénovation énergétique.





□ **Valoriser la filière bois**

- **Poursuivre les actions de valorisation de la ressource** en accompagnant la filière bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie, dans une gestion durable et responsable.
- **Accompagner le développement des initiatives d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale**, dans une démarche de réemploi et de valorisation des matières secondaires notamment autour du développement des filières de valorisation des déchets du BTP et de réutilisation des déchets inertes.

□ **Contribuer au foisonnement économique régional et à l'émergence de nouvelles filières.**

La Cdc s'inscrit dans les objectifs de la stratégie économique régionale définis dans le SDREII.

Elle cherche les coopérations possibles avec les territoires voisins pour le développement d'une économie rurale résiliente et innovante, notamment dans le domaine de la mobilité, de la santé, de la silver economy ou encore de l'éco-construction.



AXE III

Renforcer l'attractivité touristique et résidentielle par une offre compétitive et inventive

1. Accompagner les pratiques de mobilité à toutes les échelles.

La forte dépendance du territoire à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités professionnelles est un véritable enjeu pour l'avenir. La Haute-Saintonge est engagée dans **le développement et l'innovation autour des véhicules du futur** avec le circuit automobile situé à la Genétouze. Elle favorise le développement d'une **mobilité rurale durable** peu polluante et respectueuse de l'environnement et du cadre de vie. Elle accompagne les pratiques de mobilité de ses habitants à chacune des échelles.

Afin de **concilier écologie et transport**, le territoire se fixe pour objectifs de :

□ Offrir des solutions de mobilité pour les habitants à toutes les échelles.

▪ À l'échelle locale, par :

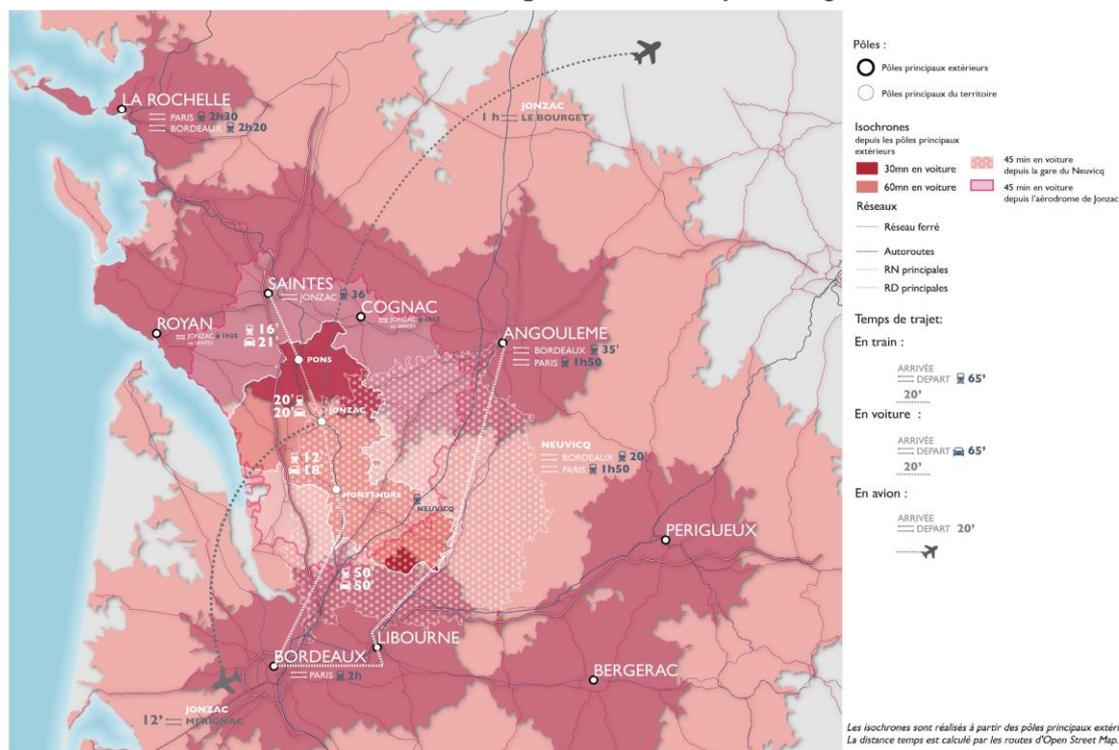
- Le développement de l'éco mobilité et de ses services adossés.
- L'aménagement et la sécurisation des modes doux et particulièrement du vélo pour l'accès aux services à l'échelle des bassins de vie.

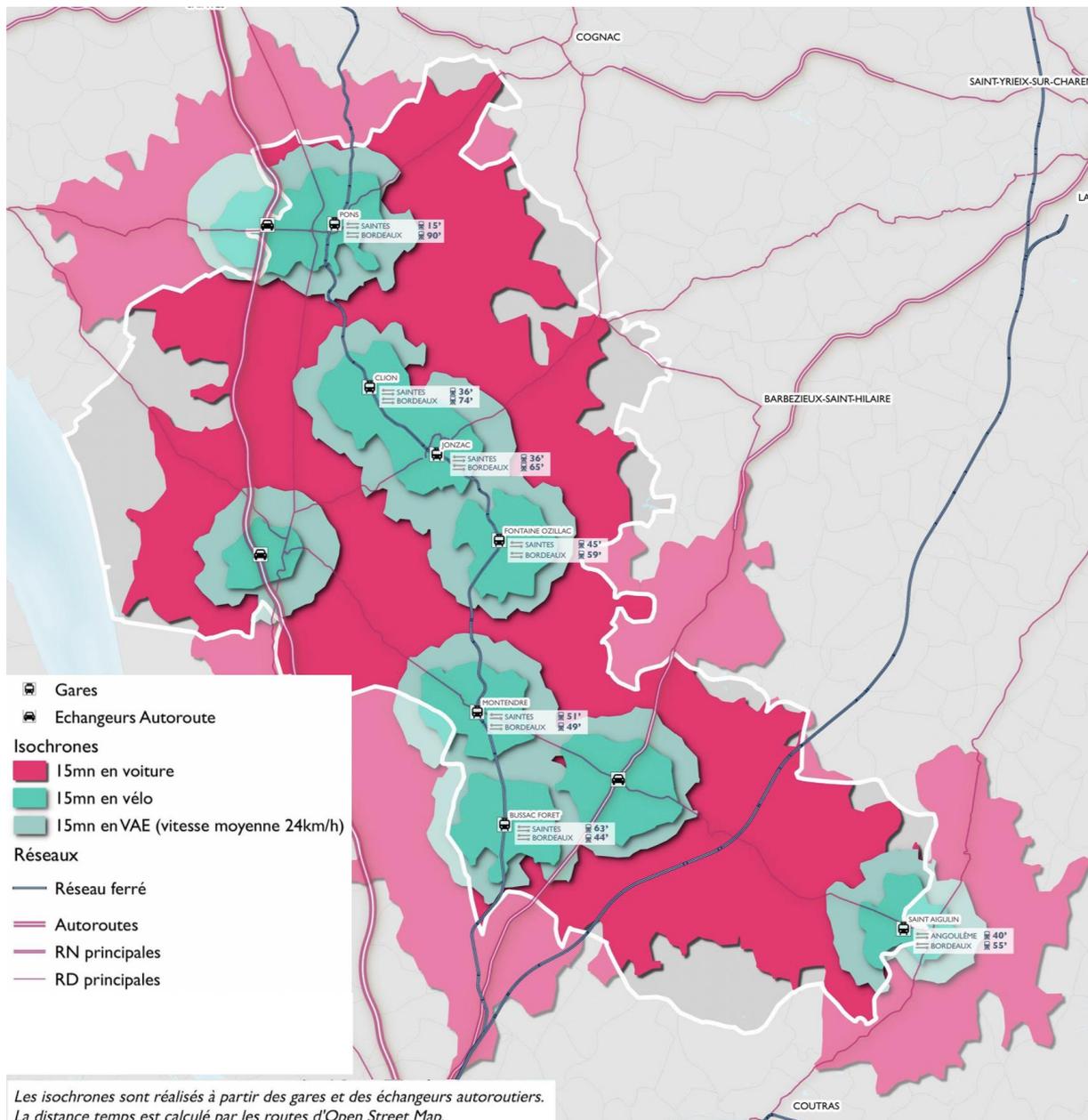
▪ À l'échelle régionale, par :

- Le renforcement du cadencement TER sur les lignes Saintes-Bordeaux et Angoulême-Bordeaux. (Augmentation du cadencement)
- Le développement d'une offre alternative par bus ou par navette fluviale.
- Le développement d'**aire de covoiturage et nœud multimodaux** à proximité des haltes, gares et échangeurs routiers.

▪ À l'échelle extrarégionale, par :

- Le développement des activités de **l'aérodrome de Jonzac**.
- L'ouverture d'un **arrêt TGV en gare du Neuvicq** sur la ligne Paris-Bordeaux.





☐ **Prendre en compte les enjeux de qualité et de temps de déplacement grâce à une politique de mobilité cohérente avec l'aménagement du territoire et ses caractéristiques rurales**

- **Rapprocher les habitants des services, équipements et emplois** par une organisation des espaces de vie (cf. ci-après) qui s'appuie sur les lieux d'intensités urbaines (services, équipements, logements..) et localise les activités au plus proche des infrastructures et nœud de mobilité pour faciliter l'accès.
- **Organiser la multi-modalité et l'inter-modalité autour de nœuds de mobilité hiérarchisés** pouvant articuler en fonction des lieux où ils se situent transport collectif, covoiturage et mobilités partagées, cycles et autres modes actifs
- **Limiter les émissions de GES et réduire les déplacements contraints.**
- **Anticiper les modifications des modes de travail** avec l'aménagement d'espaces dédiés au télétravail, coworking, petite unité de production.



□ Accompagner le développement de l'éco-mobilité.

- **Offrir une alternative à la voiture individuelle carbonée.**
- **Accompagner et encourager le déploiement des véhicules** électriques par l'aménagement progressif de bornes de rechargement sur l'ensemble du territoire, ainsi que la mise en place d'un service de location de véhicules électriques (voitures, scooters et vélos libre-service).
- **Accompagner nouvelles pratiques et usages des habitants et professionnelles**, répondant aux enjeux de limitation de l'usage de la voiture individuelle, et à sa volonté de réduction de GES et de limitation de la dépendance du territoire aux énergies fossiles.
- **Encourager la mutualisation des déplacements par le développement d'une offre de** covoiturage, autostop, autopartage, notamment pour les déplacements professionnels entre collègues et collaborateurs encouragés dans le cadre des Plans de Déplacements Inter-Entreprises.
- **Relier les services aux aires de covoiturage pour dynamiser les aires de covoiturations, grâce à des services numériques adossés (application, point relais, bornes de retrait..).**
- **Encourager la multimodalité** par une offre « sur mesure » adaptée aux enjeux de la mobilité rurale, et notamment les mobilités douces et actives pour les derniers kilomètres. Les gares et haltes y sont particulièrement propices, par l'articulation des différents modes et l'organisation des rabattements modes actifs, trajets partagés, stationnements ou transport collectif.
- **Valoriser les transports collectifs structurants** et notamment les lignes ferroviaires existantes et/ou à venir en organisant le rabattement vers et depuis les gares et haltes, ainsi que le développement de la multimodalité.
- **Offrir une solution de mobilité pour tous**, à l'ensemble des habitants notamment les personnes isolées comme les personnes âgées ou bien les populations précaires ne disposant pas de véhicule personnel en zones peu denses, **en développant des solutions de transport à la demande (TAD) pour rapprocher les habitants des équipements et services qu'offre le territoire.**
- **Encourager les mobilités douces et actives.**

□ Capitaliser sur les mobilités touristiques

- **Capitaliser sur des aménagements polyvalents** comme les itinéraires pédestres, véloroutes, voies vertes à visées touristiques, pour les déplacements quotidiens et la sécurisation de certains itinéraires par un maillage des polarités et espaces ruraux du territoire.
- **Rechercher la mise en réseau des différentes attractions touristiques** par un service de mobilité adapté à la découverte touristique du territoire (navette électrique..).



2. Renforcer la lisibilité des espaces de vie et organiser la complémentarité des pôles.

La Haute-Saintonge est composée de plusieurs espaces de vie aux influences et dynamiques différenciées. Ils cherchent à répondre aux besoins locaux de leurs populations en termes d'habitats, d'emplois, de commerces, de services, d'équipements et de transport. Le SCoT s'attache à valoriser les spécificités de chacun, à organiser les complémentarités entre ces différents espaces de vie, afin d'alimenter une dynamique de croissance globale profitant à l'ensemble du territoire.

Pour cela la Cdc souhaite :

□ S'appuyer sur l'armature urbaine multipolaire pour garantir un équilibre territorial.

Le territoire organise son développement en cherchant un équilibre, pour assurer une ruralité dynamique, le développement des polarités, et de leur lisibilité depuis l'extérieur, en s'appuyant notamment sur les nœuds de mobilité, l'offre d'équipements et de services. Les espaces de vie identifiés s'inscrivent dans une organisation globale au service d'une vision partagée, et d'une solidarité dans laquelle chaque niveau de pôles joue un rôle particulier.

L'armature urbaine est issue du croisement des données démographiques, de l'emploi et de l'offre d'équipements, confirmée par la donnée de consommation électrique des foyers et des activités.

■ Centralités principales :

- Le pôle de Jonzac (associant les communes de Saint Germain de Lusignan, Saint Martial de Vitaterne et Saint-Simon de Bordes, Ozillac), en tant que centralité principale de par son poids et rayonnement économique, touristique, d'équipements et de services (avec les Thermes, le Centre Hospitalier de Saintonge..).
- Les pôles majeurs de Pons (associé à Mazerolles, Bougneau, Avy), et de Montendre, ont vocation à structurer et équilibrer le territoire par une offre d'équipements et de services de niveau supérieur pour contribuer au rayonnement et à l'irrigation de l'offre sur l'ensemble du territoire.

- **Centralités d'équilibre :** Les pôles d'équilibre ont vocation à structurer le territoire et à proposer plus localement une offre d'équipements et de service de proximité, accessibles rapidement à l'échelle des espaces de vie.

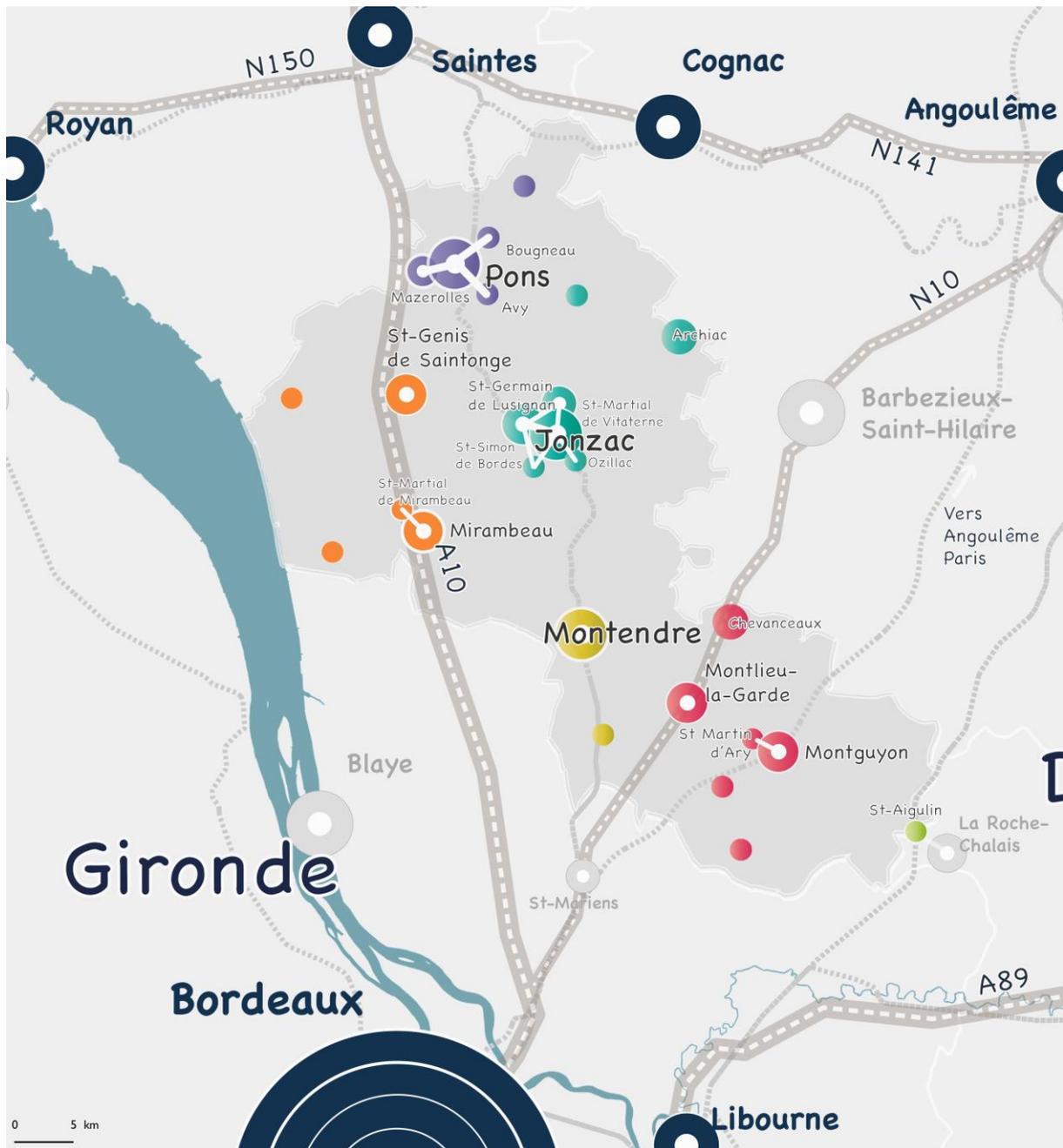
- **Centralités relais :** Les pôles relais comme les pôles d'équilibre ont vocation à irriguer le territoire et offrir les équipements et les services nécessaires aux espaces de vie. Ils ont néanmoins la particularité d'être à l'articulation entre des espaces de vie interne et externe.

- **Communes rurales relais :** Il s'agit des communes rurales dont l'offre locale (commerces et équipements de proximité, entreprises..) est présente et joue un rôle dans la vitalité du monde rural, notamment pour les communes ne disposant d'aucun service.

- **Communes rurales :** Il s'agit des communes n'offrant pas ou peu d'équipements ou de services à la population.



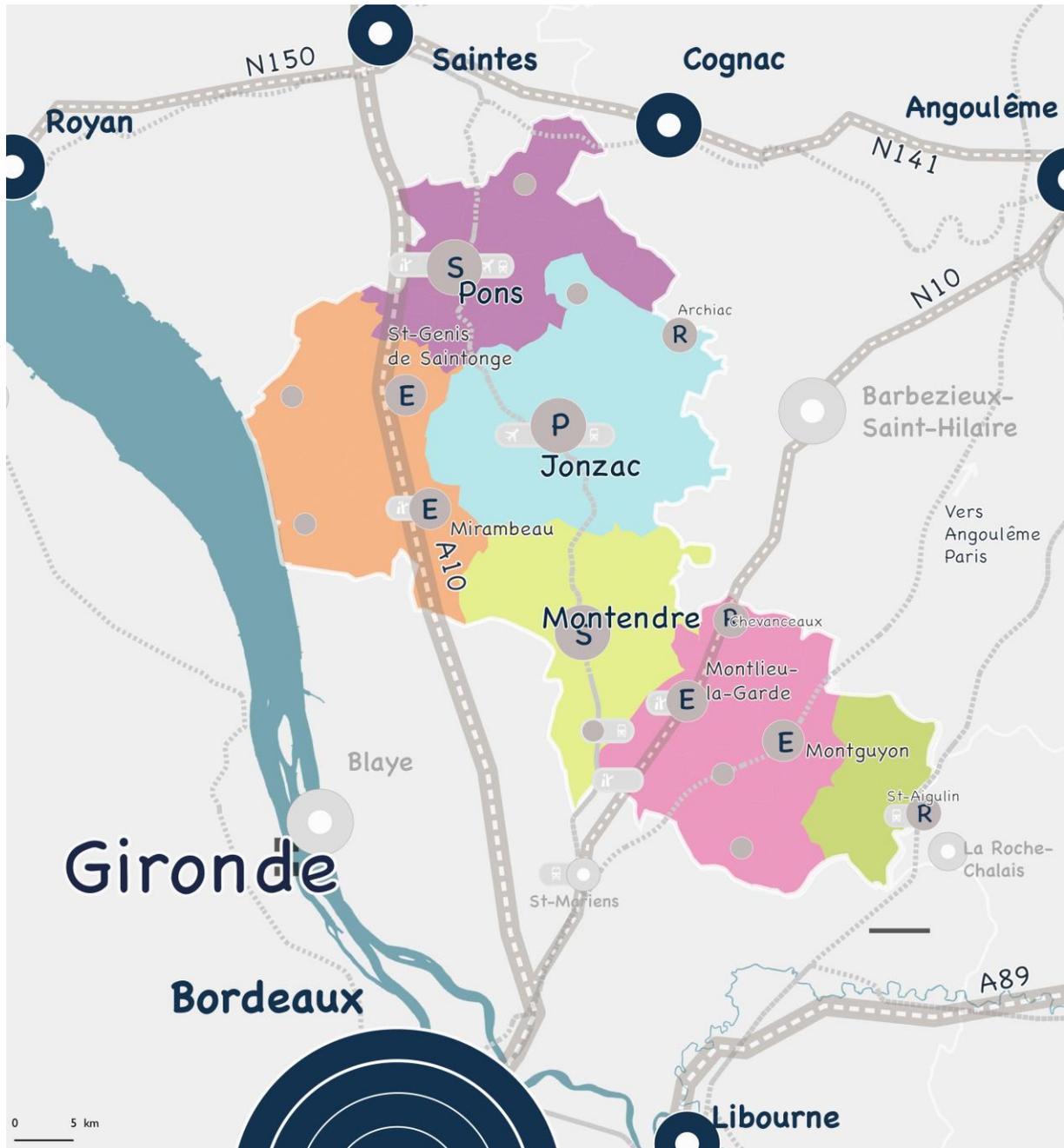
Armature urbaine du SCoT :



-  **Centralité principale**
Pôle de Jonzac
-  **Centralité secondaire**
Pôle de Pons et Montendre
-  **Centralité d'équilibre**
-  **Centralité relais**
-  **Commune rurale relais**
-  **Autres communes**



Espaces de vie du SCoT :



Une armature multipolaire :

- P** Centralité principale
Pôle de Jonzac
- S** Centralité secondaire
Pôle de Pons
Pôle de Montendre
- E** Centralité d'équilibre
- R** Centralité relais
- Commune rurale relais
- Autres communes

Des espaces de vie aux influences et dynamiques différenciées :

- Espace de vie de Jonzac**
 - Une influence du littoral et du Cognçais
 - renforcée par l'activité touristique & thermique
 - sur l'axe La Rochelle-Saintes-Bordeaux
- Espace de vie de Pons**
 - Une influence du littoral et du Cognçais
 - renforcée par une desserte optimale (A10, axe ferroviaire Saintes-Bordeaux)
- Espace de vie de Mirambeau, St-Genis de Saintonge**
 - Une attractivité des communes estuariennes
 - Une desserte optimale comme levier (A10)

- Espace de vie de Montendre**
 - Une attractivité résidentielle forte
 - renforcée par une desserte optimale (A10, axe ferroviaire Saintes-Bordeaux)
- Espace de vie de Montguyon**
 - Une attractivité résidentielle forte
 - Une organisation multipolaire articulée autour de la N10 et la D730 et l'axe LGV Paris-Angoulême-Bordeaux.
- Espace de vie de Saint-Aigulin**
 - Une attractivité résidentielle
 - entretenue par des relations étroites avec les territoires voisins
 - renforcer par son positionnement sur l'axe ferroviaire Angoulême-Bordeaux



□ Redynamiser les centres et les centre-bourgs

L'amélioration de l'attractivité et la fréquentation des centres et centre-bourgs passe par un renouvellement de l'image grâce à des aménagements urbains, des espaces publics conviviaux et accueillants, par la nature des commodités offertes (gestion du stationnement, piétonisation de certains secteurs) au-delà de l'offre commerciale.

Afin de favoriser leur fréquentation, le territoire cherche à :

- **Renforcer la mixité fonctionnelle et d'usages dans les centres** en renforçant l'offre de services et d'équipements ainsi qu'en favorisant les activités économiques compatibles au sein du tissu urbain.
- **Rechercher les synergies entre lieux de résidence / lieux d'achats / lieux de services / lieux de convivialité et d'échanges** et ainsi mutualiser voir réduire les déplacements pour les besoins quotidiens.

□ Développer une offre culturelle récréative, vivante et nomade.

L'offre culturelle et de loisirs apparaît aujourd'hui comme un des arguments pour les ménages dans la définition de la qualité du cadre de vie et l'attractivité des territoires. Conscient des enjeux en terme d'attractivité résidentielle, de création de lien social et de passerelles offertes avec l'offre touristique, le territoire s'engage dans une politique d'accès à la culture, aux activités sportives, récréatives et de loisirs pour tous.

Pour cela le territoire entend :

- **Poursuivre un développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs** répondant aux besoins de chacun (famille, seniors..), et adaptée à l'évolution de la consommation et des pratiques culturelles.
- **Poursuivre sa politique d'animation** à une échelle locale en lien avec le tissu associatif et les équipements communaux.
- **Encourager la mutualisation de certains équipements** sportifs et culturels pour monter en gamme et augmenter le potentiel de fréquentation de ces derniers.
- **Encourager le développement d'actions itinérantes**, dans les domaines de la culture (spectacle vivant, scène culturelle mobile, bibliothèque nomade, offre culturelle à la demande, application mobile), répondant à la fois à une logique de mutualisation des équipements et une demande de proximité et de diversité de l'offre pour les habitants.



3. Répondre aux besoins actuels et futurs des ménages en matière de logement.

Le SCoT anticipe les usages d'aujourd'hui et de demain pour développer une offre de logement en adéquation avec les attentes des ménages. Il veille à permettre un parcours résidentiel rivalisant avec l'offre des villes par un cadre de vie et une offre de services et de nature aux plus proches des aspirations des habitants que ce soit des jeunes actifs, des familles, ou des retraités et seniors.

Objectif démographique à l'horizon 2040



Ces besoins prennent en compte : une fréquentation touristique accrue sur le territoire notamment par les curistes, en lien avec l'augmentation des capacités de la station thermale de Jonzac et de diversification touristique engagée par le territoire.

Ils prennent aussi en compte les mutations des comportements en termes d'hébergements touristiques avec l'augmentation des locations touristiques (airbnb, meublés..) qui mobilisent une part du parc de logement pour les habitants à l'année de plus en plus importante.

L'intégration de ces nouveaux comportements (location courte, bi-résidence des pré-retraités, location des résidences secondaires familiales) entraîne une augmentation de la demande en logement sur le territoire au-delà des phénomènes classiques de décohabitation et réduction de la taille des ménages (vieillesse, décohabitation..).

Cet essor des logements touristiques meublés encourage et dynamise la rénovation du bâti et la revitalisation des centres, incitant les investissements et le renouvellement du parc ancien.

Compte tenu de l'ensemble de ces paramètres, le territoire projette une progression de population de 18 500 à 20 500 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.

Cette prévision démographique engendre **un besoin d'environ 500 logements / an, soit près de 10 000 logements à horizon 2040**, compte tenu de la réduction de la taille des ménages liée à plusieurs facteurs comme les divorces, le départ des enfants du foyer familial ou encore le vieillissement de la population. C'est ce qu'on appelle le desserrement des ménages.

Pour répondre à cet objectif de logements supplémentaires, la Cdc souhaite :

☐ **Engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine.**

Le territoire ambitionne en effet de répondre à ses besoins de logement au sein du tissu urbain existant. C'est à dire soit par le réinvestissement des bâtis dégradés et/ou des logements vacants, soit par des gisements fonciers au sein de l'enveloppe urbaine (dents creuses, espaces interstitiels, cœurs d'îlots, friches..).

Pour cela, le territoire cherche à :

- **Identifier et remobiliser les logements inoccupés et inadaptés.**
- **Permettre la mutation et l'adaptation du patrimoine existant aux usages d'aujourd'hui, tout en respectant les identités paysagères et patrimoniales.**
- **Faciliter l'intervention sur le patrimoine bâti ancien** et l'amélioration de sa qualité (performance énergétique, fonctionnalité, évolutivité du bâti) pour constituer une alternative à l'habitat individuel en extension.
- **Encourager la densification** au sein d'espaces urbains interstitiels disponibles.

☐ **Améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable.**

Au-delà de la remobilisation du tissu urbain existant répondant à l'objectif de lutte contre l'étalement urbain et de maintien des espaces agricoles, naturels et forestiers, le territoire affirme une volonté forte de réduire son empreinte énergétique en recherchant une efficacité énergétique du bâti.

Pour cela, la Cdc souhaite :

- **Poursuivre son action de rénovation énergétique des bâtiments publics et accompagner l'amélioration énergétique et thermique du parc de logement ancien** dans le respect du patrimoine et de l'identité architecturale du territoire.
- **Poursuivre ses actions de sensibilisation à l'énergie et de l'éducation à l'environnement** (avec la maison de l'énergie, les ambassadeurs de l'énergie, la consultation d'un cadastre solaire In Sun We trust).
- Informer et encourager la diffusion des bonnes pratiques au sein de la population et orienter le cas échéant vers les différents dispositifs et actions de rénovation énergétique dont peuvent bénéficier les habitants
- **Encourager la construction durable et la haute performance énergétique pour les constructions nouvelles** (orientation bioclimatique, bâtiments passifs, dispositif de production énergétique individuel ou mutualisé..).
- **Accompagner les projets exemplaires en matière d'efficacité énergétique et de construction durable.** Il se positionne comme démonstrateur en développant des opérations innovantes et des bâtiments répondants à des exigences environnementales et énergétiques fortes, à l'image de la nouvelle pépinière bois située à Montlieu-la-Garde qui devra répondre aux exigences de la labellisation Bâtiment à Energie Positive (BEPOS), la conception du bâtiment permettra de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme.

☐ **Limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle.**

- **Réduire l'artificialisation des sols** en limitant la consommation d'espace à vocation résidentielle et en luttant contre l'étalement urbain, tout en assurant les besoins liés à son développement.
- **Atteindre l'objectif de réduction par 2 du rythme de la consommation d'espace** fixé par le SRADDET.

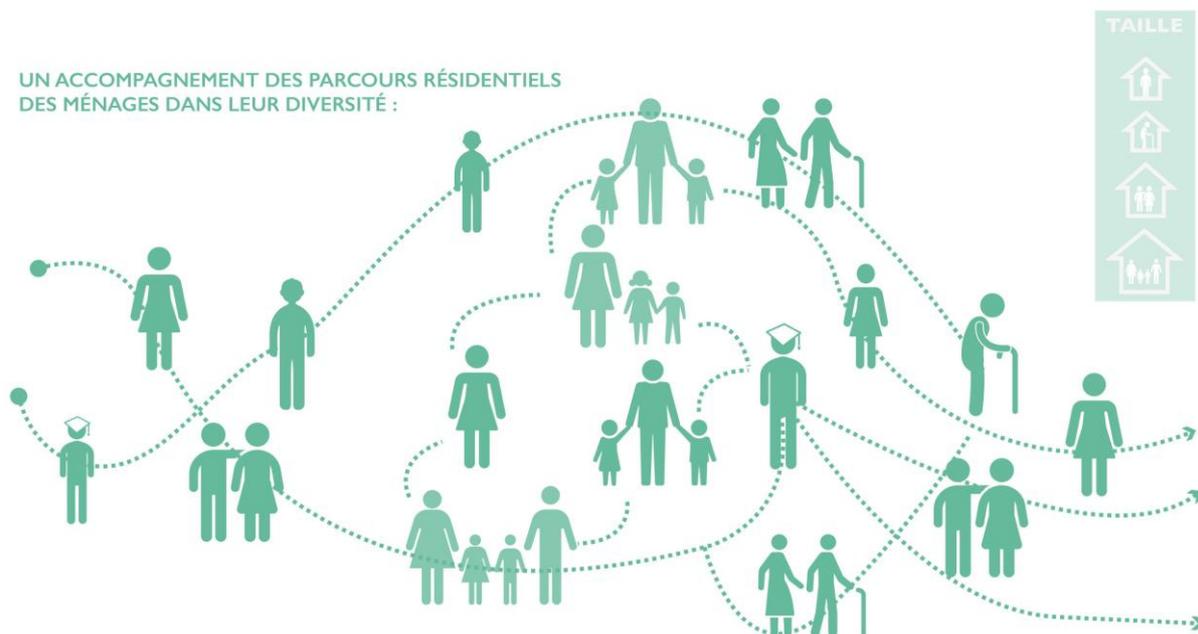


- **Engager une réflexion sur la mutation et la réversibilité des usages des sols** pour réduire son empreinte, en étudiant notamment l'opportunité offerte par des dispositifs réversibles ou modulaires pour la « renaturation » de certains espaces dans le temps, c'est à dire rendre à la nature certains espaces aujourd'hui artificialisés.
- **Choisir les extensions urbaines en fonction de leur moindre impact sur l'espace agricole**, en cohérence avec les enjeux de maintien de la biodiversité et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- **Optimiser les nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation, en valorisant des formes urbaines et typologies de logements plus économes en espace**, des modes d'aménagements durables intégrant des espaces publics qualitatifs et une gestion écologique et hydraulique.

□ **Répondre aux exigences plurielles des hommes et des femmes vivant sur le territoire par une typologie de logements variés répondant aux enjeux de mixité générationnelle et de mixité sociale, notamment:**

- **Aux enjeux de vieillissement de la population** en répondant aux besoins de logements des seniors et des populations en situation de handicap par l'adaptation des logements à la perte d'autonomie favorisant le maintien à domicile, par une offre alternative aux EHPAD par des solutions adaptées et de nouvelles formes d'hébergements (béguinage, foyers seniors, village seniors..).
- **Aux attentes des jeunes ménages dans leurs parcours résidentiels (location, primo-accession, accession aidée..), mais aussi dans la typologie des logements (T1, T2, T3).**
- **Aux enjeux de mixité sociale, et d'accès aux logements pour les ménages modestes.**

UN ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS RÉSIDENTIELS
DES MÉNAGES DANS LEUR DIVERSITÉ :



4. Amplifier l'offre de santé autour du centre hospitalier de Jonzac et des nouvelles perspectives offertes par la « e-santé ».

Le territoire affirme une volonté de renforcement de l'accès aux soins et d'une offre de santé diversifiée pour tous et à toutes les échelles. Pour une couverture adaptée, dans un contexte de vieillissement de la population, d'augmentation des préoccupations de bien-être et de santé dans la définition du cadre de vie, le territoire s'appuie sur le développement de la santé intelligente.

Pour cela il entend :

- **S'appuyer sur l'offre de soins diversifiée et complète du Centre Hospitalier de Jonzac.**
 - **Maintenir un ancrage local** par une présence médicale et soignante qui reste néanmoins indispensable, en confortant et développant les maisons de santé pluri-professionnelles, en aidant à l'installation des médecins et professionnels de santé, tout en organisant l'articulation et les partenariats avec les centres hospitaliers voisins pour améliorer les parcours de soins.
- **Encourager le développement de solutions innovantes dans le secteur de la santé, les innovations technologiques et la révolution numérique pour soigner autrement.**
 - **Intégrer les e-services en santé** dans la stratégie d'accès aux soins pour abolir les distances et palier à un manque accru de spécialistes dans les territoires ruraux, notamment par le développement de la télémédecine et téléconsultation.

5. Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et de demain.

La Haute-Saintonge dispose d'une offre commerciale, notamment de grande distribution, conséquente néanmoins peu diversifiée notamment dans les domaines de la culture/sport/loisirs et de l'équipement de la maison. L'offre commerciale est, dans son volume et sa localisation géographique suffisante et équilibrée pour répondre aux besoins des habitants. Face aux bouleversements des pratiques commerciales et l'aspiration grandissante de la population d'être consommateur, le paysage commercial semble en pleine mutation.

Afin d'accompagner ces mutations, la Cdc se fixe pour objectifs de :

- **Rechercher une complémentarité entre grand commerce et commerce de proximité**
 - **Anticiper les mutations du commerce et les enjeux de modernisation de certains équipements commerciaux** en confortant les polarités commerciales existantes tout en rationalisant l'ouverture de nouvelles zones.
 - **Chercher une organisation commerciale cohérente à l'échelle du territoire en lien avec les territoires voisins.**
 - **Chercher un équilibre entre le confortement du commerce de proximité** qui contribue à la vitalité des centres bourgs **et le développement d'une offre complémentaire** aux achats quotidiens de proximité des habitants **grâce à une offre commerciale de périphérie diversifiée.**
- **S'adapter aux nouveaux modes de consommation**
 - **Anticiper et accompagner les nouvelles formes de commerce** (magasin hybride, showroom, distributeurs de produits locaux, circuits courts, consignes, boutiques éphémères ou itinérantes..).